

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 Août 2021

Présents :

Mr REYNIER Louis - BEGLIUOMINI Yves - HARALAMB Valérie - SAINT-MARTIN René
DAUPHIN Denis- MARQUEZ Jean-Louis - PAULET Bernard – GUILLEMETTE Isabelle
SOLEIL Patrick- CARLU Corine

Absents :

Absents excusés : SOULLÉ Mélanie - TRAMBAUD Christophe

Absent : PENEDO Stéphanie

Absents lors des délibérations arrivés en cours de conseil :
BURLE Gilbert (18h30) - BREMOND André (18h47)

Secrétaire de séance : Isabelle GUILLEMETTE

Monsieur le Maire met au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du
20 Mai 2021.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve le procès-verbal de la
séance du 20 Mai 2021.*

ORDRE DU JOUR

- I / Participation aux frais de séjour des enfants de la commune
- II / Symielcvar Redevance d'occupation de Domaine public Chantiers provisoires
- III / subventions : modification de la demande
- IV / Questions diverses

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire souhaiterait que la commune de Montmeyan fasse un don aux
collectivités touchées par les récents incendies du massif des Maures comme
conseillé par l' association des Maires du Var. Après échange et consultation des
montants attribués pour les mêmes circonstances, il est convenu de retenir la somme
de deux euros par habitant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents adopte le montant du don.

I/PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOUR DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Afin de soulager financièrement les familles lors des séjours avec hébergement en centre de vacances de leurs enfants , Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant des participations communales.

Il conviendrait de reconduire l'attribution dans la limite de trois semaines par an 45 € par semaine pour les enfants du cycle primaire et du cycle secondaire, comme précédemment.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve la participation aux frais de séjour avec hébergement en centre de vacances des enfants de la commune.

II/SYMIELCVAR : REDEVANCE D'OCCUPATION DE DOMAINE PUBLIC CHANTIERS PROVISOIRES

Monsieur le Maire présente au conseil la redevance d'occupation du domaine public sur les chantiers provisoires d'Electricité et de Gaz.

Si une délibération est prise avant la fin de l'année 2021, le RODP due au titre de 2021 sera calculée sur les travaux relatifs à des ouvrages de mis en service en 2020. le conseil doit délibérer pour instaurer le principe d'une redevance pour tout chantier provisoire relatif aux réseaux électriques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve l'instauration d'une redevance d'occupation du Domaine public pour les chantiers provisoires.

III/SUBVENTIONS : MODIFICATION DE LA DEMANDE

Une subvention pour la voirie a été demandée par la commune et acceptée par le Conseil Département pour l'année 2021.

Hors, il s'avère que des travaux pour la sécurité incendie : la mise en place de poteaux à incendie, la mise aux normes des poteaux existants et la création d'aires de retournement pour les pompiers sont urgents .

En effet, sans ces travaux et cette mise aux normes, les permis de construire sur des terrains situés en zone urbaine ne peuvent être délivrés.

Monsieur le Maire propose donc de demander au Conseil Départemental que la subvention initialement demandée pour la voirie soit intégralement ou partiellement basculée en subvention pour la mise en place de la sécurité incendie en fonction des besoins.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve le basculement le cas échéant de la subvention de voirie pour la mise en place de la sécurité incendie le cas échéant.

IV / QUESTIONS DIVERSES

Déclarations d'intention d'aliéner
Station d'épuration
Food Truck
Resto du Lac
Cantine
Stationnement
Parc photovoltaïque

Travaux

- ✓ Maison du lac
- ✓ Cimetière
- ✓ Rues du centre ancien
- ✓ Salle polyvalente
- ✓ Local de Camillier
- ✓ Ecole
- ✓ Les 3 appartements rue du Castellet
- ✓ Tennis
- ✓ Chemin des Costes
- ✓ Montée des oliviers
- ✓ Local point info
- ✓ Camping lou Trompétoun
- ✓ Panneau électronique
- ✓ Assainissement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.